



Résidence principale: taxe foncière et taxe d'habitation

Par **lacalade12**, le **12/03/2015** à **12:26**

bonjour,j ai fait construire,sur une parcelle que je leur est donner légalement (donation) une maison a leur nom ,pour mes 2 filles qui devais Etre leur résidence principale ,mais entre temps,compte tenue du délais de la construction 2 ans leurs situations a évoluée,elles se sont installer avec leur compagnons,qui ont une maison,et leur travail, sur place,a 150 km,et ,maintenant que je dois faire l achèvement des travaux ,et remplir,l imprimé pour la taxe d habitation;et avant de m adresser aux Impots,je voudrais avoir l'avis d' un spécialiste,comment je dois mi prendre et comment rédiger l'imprimer,pourriez vous,me conseiller,merci
cordialement

Par **Lag0**, le **12/03/2015** à **13:36**

Bonjour,
Si j'ai bien compris, le propriétaire de ce terrain, donc de la maison, sont vos deux filles. C'est donc à elles de gérer tout cela...

Par **aguesseau**, le **12/03/2015** à **13:56**

bjr,
ce sera donc une résidence autre principale.

cdt